



**DATE DE PUBLICATION : 16 mai 2022**

Le directeur de la Formation et de l'Université

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et de l'Université le 30 août 2021 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Frédérique TEXIER, chef du service des Écoles du management, des compétences comportementales et des langues, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Guillaume VALLET, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Écoles du management, des compétences comportementales et des langues dont les devis et conventions.

Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle BAS, responsable de la Communauté managériale, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la Communauté managériale, dont les devis et conventions.

Fait à Paris, le 9 mai 2022

Patrick HAAS